

Aigle royal ●

Aquila chrysaetos



J.Ch.

« Frôlant l'à-pic, deux grands oiseaux tournoient au-dessus de la vallée du Rabioux. Le premier, plus grand, se détache de la paroi, bientôt suivi par l'autre, son congénère sans doute. Un dernier virage et en voilà un qui plonge droit en un vertigineux piqué vers l'immense falaise où il va se fondre : la flèche de silence a regagné son aire. »

Répandu dans tout l'hémisphère Nord, l'Aigle royal appartient à la catégorie faunistique holarctique. Une petite population a été découverte récemment en Ethiopie (Clouet et Barrau, 1993). La population européenne est estimée à 5 000 - 6 000 couples (Watson, 1997) dont un peu plus de 350 couples territoriaux en France métropolitaine. Les Alpes françaises en hébergent pour leur part près de 70 % (240 couples environ).

Le Haut-Dauphiné, partagé entre la Provence et les Alpes, voit se succéder de Laragne au col du Lautaret une série d'habitats différents où les escarpements rocheux sont omniprésents. Il n'en faut pas plus sinon un peu de tranquillité pour que les aigles s'installent.

On peut toutefois distinguer deux biotopes aux caractéristiques assez différentes : les hautes montagnes (massifs des Écrins, du Dévoluy, de l'Ubaye, du Queyras) et les massifs préalpins (Serrois, Bochaine, Gapençais) dont l'altitude plus modeste ne dépasse pas 1 500 à 2 000 m. Les premières semblent plus attractives pour les aigles en raison peut-être de leur relief accidenté, de leur relative tranquillité et de la population de marmottes florissante qui assure l'essentiel de leur subsistance d'avril à octobre. En hiver, la mortalité au sein des fortes populations d'ongulés (chamois, bouquetins...) constitue alors une ressource vitale pour les aigles royaux de ces régions.

La reproduction se déroule de fin mars (ponte) à fin juillet (envol des aiglons). L'éclosion se produit début mai. Les aires sont essentiellement situées dans des escarpements rocheux, à l'exception de quatre ou cinq cas dans des arbres. L'altitude comme l'exposition ne semblent pas ici plus qu'ailleurs constituer un élément de choix particulier. Une aire située à près de 2 600 m d'altitude en versant sud a donné l'envol à un jeune (Pelvoux, 1996, J. Faure, comm. pers.).

Le Haut-Dauphiné, pays de hautes et moyennes montagnes encore largement naturelles et sauvages, offre à cette espèce un territoire particulièrement accueillant : 75 couples ont été recensés sur l'ensemble de la zone. Les aigles royaux ne manquent à aucun district avec des densités variables cependant. C'est dans

les vallées de haute montagne qu'il est le plus abondant en dépit de l'âpreté des conditions qui peuvent y régner l'hiver (Briançonnais, Valgaudemar). Ces secteurs typiquement alpins ont été longtemps leurs derniers refuges au cours des décennies de persécution de la fin du siècle dernier et de la première moitié de celui-ci. Ce n'est que dans les années 70 que tous les rapaces ont enfin été protégés. Les récits de chasse à l'Aigle ou de désairage ne manquent pas et le musée départemental de Gap présente quelques spécimens victimes de ces opérations. Tout porte à croire que depuis cette époque, la population alpine a reconquis les secteurs de moyenne montagne d'où elle avait été chassée. Ainsi, le sud-ouest du département des Hautes-Alpes a-t-il vu la réinstallation de couples nouveaux au cours des années 90 (Serrois, Gapençais).

Le suivi des couples est assuré depuis une vingtaine d'années avec un effort de prospection croissant (Couloumy, 1996). Des secteurs restent cependant beaucoup mieux connus (Écrins, Queyras, Ubaye) que d'autres. Le Parc national des Écrins, par exemple, a organisé plusieurs séries de comptages depuis 1985. Ces opérations de grande envergure ont mis en évidence un accroissement du nombre total d'individus contactés alors que le nombre de couples territoriaux n'évoluait pas (tableau 1). La présence d'aigles royaux non appariés représentant environ 30 % du total (n = 107).

Ces résultats confirment que l'Aigle royal a retrouvé sa place dans le Haut-Dauphiné. Ce constat est en accord avec ceux dressés dans d'autres régions des Alpes (Suisse, Italie).

Néanmoins, 57 cas de mortalité dont la cause a été identifiée ont été relevés depuis 1974 (tableau 2). Le tir illégal reste largement majoritaire.

L'espèce, réputée sédentaire, est présente toute l'année sur la zone. Toutefois, des observations en fond de vallée ou près des villages sont plus fréquentes au cœur de l'hiver. Ceci témoigne sans doute d'une occupation de l'espace variant avec les conditions climatiques ou alimentaires du moment.

Les mouvements migratoires chez l'Aigle royal dans les Alpes sont mal connus en l'absence de programmes de baguage. Les rares reprises dans le Sud-Est (en dehors du Haut-Dauphiné) concernaient de jeunes individus provenant des Alpes orientales (Suisse, Autriche). Ces éléments sont insuffisants pour mettre en évidence des mouvements de population, peu probables en réalité.

Après la phase de reconquête constatée ces vingt dernières années, il faut s'attendre à une stabilisation quantitative de la population. Des processus de régulation interne comme les combats intra-spécifiques et une baisse de la productivité (nombre de jeunes par couple et par an) pourraient se manifester. Ces ajustements ont été prouvés dans les Grisons, dans l'est de la Suisse (Haller, 1997) qui connaît une situation comparable à celle du Haut-Dauphiné.

La protection de l'espèce doit être maintenue de même qu'une attention particulière doit être apportée au respect des sites de reproduction. En effet, l'émergence et le développement de nouvelles activités sportives de pleine nature compromettent localement la reproduction des oiseaux. Les pratiquants de l'escalade, du parapente ou du vol à voile doivent être informés des risques que leurs activités peuvent faire courir aux rapaces. L'information et la négociation, déjà engagées dans un contexte partenarial entre le Parc national des Écrins et les Fédérations sportives concernées, constituent des axes de travail pour les années à venir.

Christian Couloumy
Parc national des Écrins

Tableau 1 : résultats des comptages d'aigles royaux dans le parc national des Ecrins.

Date	Nombre de postes d'observations	Ecart entre les postes (km)	Altitude moyenne des postes	Plumage juvénile	Plumage adulte	Indéterminés	Total
mars 85	59	3,4	1 119	14	31	24	69
mars 86	104	2,6	941	26	52	9	87
mars 88	104	2,6	941	26	52	9	87
mars 90	115	2,8	1 153	16	76	2	94
mars 93	139	2,6	1 310	19	72	5	96
mars 96	149	2,6	1 304	25	77	5	107

Tableau 2 : causes de mortalité des aigles royaux dans le Haut-Dauphiné entre 1974 et 1998.

causes	1974	1975	1976	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1997	1998	Total
ACCIDENT	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	2	2	4	2	33
?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CAPTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
COLLISION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
COMBAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
DÉNICHAGE	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
DÉNICHAGE ?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
ELECTROCUTION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
ELECTROCUTION ?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
PATHOLOGIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
PIEGAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
POISON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TIR ILLÉGAL	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
TIR ILLÉGAL ?	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	1	5	1	1	1	1	1	1	2	3	5	6	5	6	5	5	4	3	9	9	2	87

